

Reçu le 20/22
07
George FACW
C.N.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 167/2022

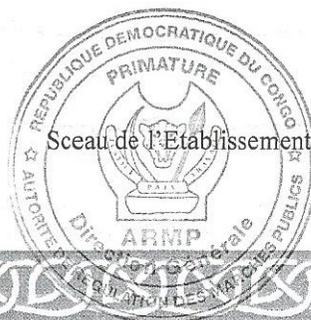
A la société **CENTRAL MOTORS SARL**

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'Acquisition des équipements et matériels agricoles ainsi que des accessoires destinés au Centre de Production du Service National, conclu avec le Service National pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt-neuf millions, cent seize mille, six cent cinq, trente-trois centimes (USD 29.116.605, 33) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 18/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

Directeur Général ai